

3 CAPUCINS INVESTISSEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.677.200,00 euros
Siège social : 558 Avenue du Mont Ventoux
84200 CARPENTRAS
812 822 971 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin, à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, 558 Avenue du Mont Ventoux, 84200 CARPENTRAS, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric GIRARD, co-gérant associé présent.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- | | |
|---|------------------------------------|
| - Monsieur Frédéric GIRARD,
détenteur de la pleine propriété de
et de la nue-propiété de | 84.560 parts PP
83.160 parts NP |
| - Monsieur Henri GIRARD,
détenteur de l'usufruit de | 83.160 parts US |

Total des parts des associés présents ou représentés : 167.720 parts
sur les 167.720 parts composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Henri GIRARD, co-gérant, assiste à l'assemblée.

Le CABINET FRANCOIS GIRARD, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, ne participe pas à l'assemblée et est excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour ;
- les copies des lettres de convocation ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2024 ;

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles L 223-26 et R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Non-renouvellement du mandat de Commissaires aux comptes ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION **Approbation des comptes**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 366.997 euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39,4 et 39,5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 366.997 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 366.997 euros

Affectation

- Dotation à la réserve légale, soit 18.350 euros
- Dotation aux autres réserves : 248.647 euros
- A titre de dividendes, soit 100.000 euros

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 0,5962 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant,

d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2023	200.000 €		
31 décembre 2022	100.000 €		
31 décembre 2021	100.000 €		

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Non-renouvellement du mandat de Commissaires aux comptes

- Le mandat du Cabinet François GIRARD, Commissaire aux comptes titulaire est arrivé à expiration.

- Le mandat de M. Philippe GIRARD, Commissaire aux comptes suppléant est arrivé à expiration.

L'assemblée générale, après avoir constaté que la Société ne dépasse plus, pour le dernier exercice clos, deux des trois seuils prévus à l'article D. 823-1 du Code de commerce, décide de ne pas renouveler les mandats du Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant, et de ne pas désigner de nouveau Commissaire aux comptes.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

M. Frédéric GIRARD
Co-gérant-Associé



M. Henri GIRARD
Co-gérant-Associé





BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 508 099		2 508 099	2 508 099		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	238 970		238 970		238 970	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 747 069		2 747 069	2 508 099	238 970	9. 53
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
Comptes de Régularisation	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	100 000		100 000	101 797	1 797-	1. 77-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	539 111		539 111	645 924	106 813-	16. 54-
Comptes de Régularisation	Disponibilités	129 014		129 014	171 856	42 843-	24. 93-
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	768 125		768 125	919 578	151 453-	16. 47-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 515 194		3 515 194	3 427 677	87 517	2. 55

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

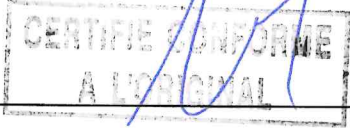
fg 119

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 677 200 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 677 200	1 677 200		
	Réserves				
	Réserve légale	118 359	96 024	22 335	23.26
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 179 441	1 159 566	19 875	1.71
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	366 997	242 210	124 787	51.52
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	3 341 997	3 175 000	166 997	5.26
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	156 355	206 717	50 362-	24.36-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses		41 566	41 566-	100.00-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 164	4 393	2 770	63.06
	Dettes fiscales et sociales	9 678		9 678	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	173 197	252 677	79 480-	31.46-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 515 194	3 427 677	87 517	2.55

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

173 197 96 344



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			5 703	5 375	328	6.11
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			5 703	5 375	328	6.11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 703-	5 375-	328-	6.11-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

tu u9

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	368 706	259 667	109 039	41.99
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 880	16 551	7 671-	46.35-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	24 878		24 878	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	402 464	276 217	126 246	45.71
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		8 214	8 214-	100.00-
Intérêts et charges assimilées (4)	3 653	3 987	334-	8.37-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 653	12 201	8 548-	70.06-
2. Résultat financier (V-VI)	398 810	264 016	134 794	51.06
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	393 107	258 641	134 466	51.99
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	26 110	16 431	9 679	58.91
Total des produits (I+III+V+VII)	402 464	276 217	126 246	45.71
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	35 467	34 007	1 459	4.29
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	366 997	242 210	124 787	51.52

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail Immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

3 CAPUCINS INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 1 677 200 €

**Siège social : 558 AVENUE DU MONT VENTOUX
84200 CARPENTRAS**

R.C.S : AVIGNON 812 822 971

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2024

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Du 30 juin 2025

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL 3 CAPUCINS INVESTISSEMENTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SARL 3 CAPUCINS INVESTISSEMENTS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont portés sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les titres de participation, dont le montant net figure à l'actif du bilan de votre société, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons examiné les données et les hypothèses retenues par votre société pour déterminer la valorisation à la clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels présentés aux associés, organe compétent pour statuer sur les comptes

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Nous vous informons que les informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas communiquées.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SARL 3 CAPUCINS INVESTISSEMENTS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SARL 3 CAPUCINS INVESTISSEMENTS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les co-gérants.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SARL.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

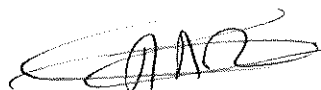
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Castelnau le Lez, le 13 juin 2025

Cabinet GMA
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SARL au capital de 7 622,45 Euros
65 Avenue Clément Ader
34170 Castelnau-Le-Lez
Tel 04.99.23.30.30
RCS Montpellier 413 309 576
N° TVA INTRACOM. : FR413309576

Le Commissaire aux comptes
CABINET FRANCOIS GIRARD,



Représenté par Charlotte MARC

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 508 099		2 508 099	2 508 099		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	238 970		238 970		238 970	
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 747 069		2 747 069	2 508 099	238 970	9. 53
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	100 000		100 000	101 797	1 797-	1. 77-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	539 111		539 111	645 924	106 813-	16. 54-
	Disponibilités	129 014		129 014	171 856	42 843-	24. 93-
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	768 125		768 125	919 578	151 453-	16. 47-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 515 194		3 515 194	3 427 677	87 517	2. 55

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 677 200) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 677 200	1 677 200		
	Réserves				
	Réserve légale	118 359	96 024	22 335	23. 26
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 179 441	1 159 566	19 875	1. 71
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	366 997	242 210	124 787	51. 52
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	3 341 997	3 175 000	166 997	5. 26
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	156 355	206 717	50 362-	24. 36-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses		41 566	41 566-	100. 00-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 164	4 393	2 770	63. 06
	Dettes fiscales et sociales	9 678		9 678	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	173 197	252 677	79 480-	31. 46-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 515 194	3 427 677	87 517	2. 55

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			5 703	5 375		328	6. 11
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			5 703	5 375		328	6. 11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 703-	5 375-		328-	6. 11-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	368 706	259 667	109 039	41. 99
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 880	16 551	7 671-	46. 35-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	24 878		24 878	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	402 464	276 217	126 246	45. 71
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		8 214	8 214-	100. 00-
Intérêts et charges assimilées (4)	3 653	3 987	334-	8. 37-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 653	12 201	8 548-	70. 06-
2. Résultat financier (V-VI)	398 810	264 016	134 794	51. 06
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	393 107	258 641	134 466	51. 99
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	26 110	16 431	9 679	58. 91
Total des produits (I+III+V+VII)	402 464	276 217	126 246	45. 71
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	35 467	34 007	1 459	4. 29
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	366 997	242 210	124 787	51. 52

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	2 508 099		
Autres titres immobilisés	238 970		
TOTAL	2 747 069		
TOTAL GENERAL	2 747 069		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			2 508 099	2 508 099
Autres titres immobilisés			238 970	238 970
TOTAL			2 747 069	2 747 069
TOTAL GENERAL			2 747 069	2 747 069

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	100 000	100 000	
TOTAL	100 000	100 000	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	22	22		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	156 333	51 223	105 110	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 164	7 164		
Impôts sur les bénéfices	9 678	9 678		
TOTAL	173 197	68 087	105 110	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	50 355			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Valeurs mobilières de placement	45 318
Total	45 318

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits à recevoir

	Montant
INTERETS DAT	45 318
Total	45 318

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 618
Total	4 641

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	2 2
FOURNISSEURS FNP	4 6 1 9
Total	4 6 4 1

Charges et produits constatés d'avance

Détail des charges constatées d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2545 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2545 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SARL 3 CAPUCINS INVESTISSEMENTS
84200 CARPENTRAS

[illegible]

3 CAPUCINS INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 1 677 200 €

**Siège social : 558 AVENUE DU MONT VENTOUX
84200 CARPENTRAS**

R.C.S : AVIGNON 812 822 971

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre la société et la société SCI GIRARD MARCHE GARE

- Personne concernée : Frédéric GIRARD, gérant de 3 CAPUCINS INVESTISSEMENTS et GIRARD MARCHE GARE
- Nature et objet : dette envers la société SCI GIRARD MARCHE GARE sous la forme d'un compte courant d'associé non rémunéré
- Modalités : le compte courant au 31/12/2024 est de 0 euros.

Convention entre la société et la société SARL LES 3 CAPUCINS

- personne concernée : Frédéric GIRARD, gérant de 3 CAPUCINS INVESTISSEMENT et LES 3 CAPUCINS
- nature et objet : dette envers la société LES 3 CAPUCINS sous la forme d'un compte courant d'associé non rémunéré
- modalités : le compte courant au 31/12/2024 est de 0 euros.

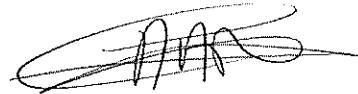
Convention entre la société et la société SCEA LES AUGUSTINS

- personne concernée : Frédéric GIRARD, gérant de 3 CAPUCINS INVESTISSEMENT et 3 CAPUCINS
- nature et objet : créance sur la société LES AUGUSTINS sous la forme d'un compte courant d'associé non rémunéré
- modalités : le compte courant au 31/12/2024 est de 100 000 euros.

Fait à Castelnau le Lez, le 13 juin 2025

Le Commissaire aux comptes

CABINET FRANCOIS GIRARD,



représenté par Charlotte MARC

Cabinet GMA

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SARL au capital de 7 622,45 Euros

65 Avenue Clément Ader

34170 Castelnau-Le-Lez

Tel 04.99.23.30.30

RCS Montpellier 413 309 576

N° TVA INTRACOM. : FR413309576